



RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE PRINCIPAL OU SUR LE CODEMANDEUR

NOM DU TITULAIRE PRINCIPAL OU DU CODEMANDEUR PRÉNOM/INITIALE

NOM DE FAMILLE

NUMÉRO DE CARTE DE CRÉDIT (REQUIS)

NUMÉRO DE CARTE-CLIENT (S'IL Y A LIEU)

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE LES CONDITIONS SUIVANTES, QUI FONT PARTIE DE LA PRÉSENTE DEMANDE. Il peut y avoir un maximum de neuf utilisateurs autorisés par compte, sauf dans le cas des comptes pour étudiant, ces derniers n'émettant pas de carte à un utilisateur autorisé.

Veillez émettre une carte de crédit sur le compte (dont le type est le même que celle du titulaire principal) à l' (aux) utilisateur(s) autorisé(s) qui signe(nt) la présente demande et, périodiquement, renouveler ou remplacer la carte. Le demandeur (ou le codemandeur) et l' (les) utilisateur(s) autorisé(s) attestent que tous les renseignements qu'ils vous ont fournis dans la présente demande sont exacts et complets. La présente demande sera approuvée seulement si votre compte est en règle au moment du traitement de la demande.

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATEUR AUTORISÉ\*

Les renseignements ci-dessous sont requis pour l'ajout d'un utilisateur autorisé. Veuillez indiquer l'adresse et le numéro de téléphone s'ils sont différents de ceux du titulaire principal ou du codemandeur.

Form fields for authorized user: PRÉNOM, INITIALE, NOM DE FAMILLE, TÉLÉPHONE (DOMICILE), LIEN AVEC LE TITULAIRE PRINCIPAL/LE CODEMANDEUR, DATE DE NAISSANCE, EMPLOI, NUMÉRO DE CARTE-CLIENT RBC BANQUE ROYALE®, ADRESSE, APPARTEMENT, VILLE, PROVINCE / TERRITOIRE, CODE POSTAL.

- L'utilisateur autorisé a accès à la limite de crédit totale\*.
L'utilisateur autorisé doit respecter les limites suivantes:

Limite de crédit mensuelle (facultatif)\*, Limite mensuelle d'avances de fonds (facultatif)\*

« En vertu des conditions de la Convention régissant l'utilisation de la carte Visa TauxAvantage RBC™ (la « Convention »), le titulaire principal et le codemandeur (le cas échéant) doivent assumer chacun l'entière responsabilité de la totalité des sommes dues au titre du compte, y compris celles qui sont engagées par un utilisateur autorisé. En signant la présente formule (ci-dessous), j'accepte la responsabilité de toute utilisation du compte de carte de crédit par un utilisateur autorisé et je comprends également qu'un utilisateur autorisé aura accès à des renseignements au sujet du compte de carte de crédit, notamment

2. RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATEUR AUTORISÉ

Les renseignements ci-dessous sont requis pour l'ajout d'un utilisateur autorisé. Veuillez indiquer l'adresse et le numéro de téléphone s'ils sont différents de ceux du titulaire principal ou du codemandeur.

Form fields for authorized user: PRÉNOM, INITIALE, NOM DE FAMILLE, TÉLÉPHONE (DOMICILE), LIEN AVEC LE TITULAIRE PRINCIPAL/LE CODEMANDEUR, DATE DE NAISSANCE, EMPLOI, NUMÉRO DE CARTE-CLIENT RBC BANQUE ROYALE®, ADRESSE, APPARTEMENT, VILLE, PROVINCE / TERRITOIRE, CODE POSTAL.

- L'utilisateur autorisé a accès à la limite de crédit totale\*.
L'utilisateur autorisé doit respecter les limites suivantes:

Limite de crédit mensuelle (facultatif)\*, Limite mensuelle d'avances de fonds (facultatif)\*

sur ses opérations. Je m'assurerai que l'utilisateur autorisé recevra un exemplaire de la Convention et de tout avis que vous me faites parvenir relativement à l'utilisation d'une carte de crédit et du numéro de compte de carte de crédit. » « En tant qu'utilisateur autorisé, j'accepte de me conformer aux conditions de la Convention, modifiée de temps à autre, que vous faites parvenir au demandeur. J'en demanderai un exemplaire au demandeur ou je vous demanderai de me le faire parvenir. Je le lirai attentivement en portant une attention particulière à la section des conditions s'appliquant à l'utilisateur autorisé. »

Signatures and date fields for principal, authorized user, and date.

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR CETTE FORMULE PAR LA POSTE OU PAR TÉLÉCOPIEUR AUX FINS DE TRAITEMENT. PAR LA POSTE: RBC BANQUE ROYALE A/S ADMINISTRATION, C. P. 18293, SUCC. BRM. B, TORONTO (ONTARIO) M7Y 3J1 TÉLÉCOPIEUR : 416 512-7091 OU 1 888 769-2512

Veillez lire attentivement les renseignements ci-dessous. D'autres renseignements au sujet des intérêts, des frais annuels (s'il y a lieu) ou autres frais vous seront envoyés avec votre Convention régissant l'utilisation de la carte Visa TauxAvantage RBC.

Table with columns: Carte de crédit, Frais annuels non remboursables, Délai de grâce (en jours), Taux d'intérêt annuels, Frais annuels. Includes Visa TauxAvantage RBC details.

Autres frais

Frais sur avance de fonds : 3,50 \$ pour 1) les retraits d'espèces ou les opérations assimilées à des opérations en espèces, au Canada, ou i) les paiements de factures ou les transferts de solde effectués à un taux d'intérêt de lancement qui vous a été offert à l'ouverture du compte ou à votre taux d'intérêt standard. 5,00 \$ si le retrait d'espèces ou l'opération assimilée à une opération en espèces est effectuée à l'extérieur du Canada.

Frais liés au taux promotionnel : Jusqu'à 3% du montant de l'opération lorsque vous profitez d'une offre de taux d'intérêt promotionnel après l'ouverture du compte en effectuant un transfert de solde pendant la période promotionnelle. Les frais sur taux promotionnel exacts vous seront divulgués au moment de la proposition de l'offre.

Les frais sur avance de fonds et les frais liés au taux promotionnel sont imputés dans les 3 jours ouvrables suivant l'inscription de l'opération à votre compte.

Paiement refusé : 45 \$ à la date à laquelle l'inscription du paiement refusé est portée à votre compte, lorsqu'un paiement effectué à votre compte de carte de crédit est retourné pour quelque raison que ce soit.

Dépassement de limite : Si votre solde dépasse votre limite de crédit en tout temps au cours de la période couverte par votre relevé mensuel, des frais de 2,50 \$ sont facturés le jour où le solde dépasse votre limite de crédit et le premier jour de chaque période de relevé subséquente si votre solde continue de dépasser la limite. Les frais sont facturés une fois par période de relevé.

Copies additionnelles : 5 \$ par relevé mensuel, facturés dans les 3 jours ouvrables à compter de la date à laquelle la copie a été demandée.

1,50 \$ facturé dans les 3 jours ouvrables à compter de chaque mise à jour de relevé mensuel effectuée à un GAB ou en succursale.

2 \$ pour un relevé d'opération qui n'est pas associé au relevé mensuel actuel. Les frais sont facturés chaque fois que la situation se répète.

Opérations en devises

Les opérations en devises font l'objet d'une conversion en dollars canadiens à un taux de change majoré de 2,5% comparativement au taux que la Banque Royale du Canada doit effectivement payer le jour où nous inscrivons l'opération à votre compte de carte de crédit.

## IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE LES CONDITIONS SUIVANTES, QUI FONT PARTIE DE LA PRÉSENTE DEMANDE.

### *Le respect de votre vie privée fait partie de nos priorités*

Périodiquement, nous vous faisons parvenir des renseignements sur des produits et services susceptibles de vous intéresser. Cependant, si vous ne souhaitez pas recevoir de tels renseignements, veuillez nous en informer en composant le 1-800 ROYAL® 1-1 (1 800 769-2511). Veuillez prévoir environ de trois à quatre semaines pour l'approbation et la livraison de la nouvelle carte de crédit RBC Banque Royale. Malgré tous les efforts que nous déployons pour éviter que cela se produise, s'il y a une divergence entre nos documents de marketing et la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale que vous recevrez avec votre carte, la Convention prévaudra.

### *Collecte de vos renseignements personnels*

Nous (Banque Royale) pouvons, de temps à autre, recueillir des renseignements financiers ou d'autres renseignements à votre sujet, par exemple :

- des renseignements permettant d'établir votre identité (nom, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, etc.) et vos antécédents personnels ;
- des renseignements sur les opérations découlant de votre relation d'affaires avec nous ou réalisées par notre intermédiaire, ou avec d'autres institutions financières ;
- des renseignements que vous fournissez sur une demande concernant n'importe lequel de nos produits et services ;
- des renseignements servant à la fourniture de produits ou à la prestation de services ;
- des renseignements sur vos habitudes financières, comme vos antécédents de paiement ou votre code de solvabilité.

Nous pouvons recueillir et confirmer ces renseignements tout au long de notre relation. Nous pouvons obtenir ces renseignements de diverses sources, y compris de vous, des ententes de service que vous passez avec nous ou par notre entremise, des agences d'évaluation du crédit et des institutions financières, des registres, des références que vous nous donnez et d'autres sources que nous estimons pertinentes pour la fourniture de nos produits ou la prestation de nos services.

**Vous reconnaissez avoir été avisé que nous pourrions, de temps à autre, nous procurer des rapports à votre sujet auprès d'agences d'évaluation du crédit.**

### *Utilisation de vos renseignements personnels*

Ces renseignements peuvent être utilisés à l'occasion aux fins suivantes :

- vérifier votre identité et examiner vos antécédents personnels ;
- ouvrir et gérer votre (vos) compte(s) et vous fournir les produits et services que vous nous demandez ;
- mieux comprendre votre situation financière ;
- déterminer votre admissibilité aux produits et services que nous offrons ;
- nous aider à mieux connaître les besoins actuels et futurs de nos clients ;
- vous communiquer tout avantage, toute caractéristique et toute information supplémentaire au sujet des produits et services que vous détenez auprès de nous ;
- nous aider à mieux gérer nos affaires et votre relation avec nous ;
- exploiter le réseau de carte de paiement ;
- maintenir l'exactitude et l'intégrité de l'information détenue par une agence d'évaluation du crédit ;
- conformément aux exigences de la loi ou aux usages que la loi nous permet.

À ces fins, nous pouvons :

- rendre ces renseignements accessibles à nos employés, à nos agents ou à nos prestataires de services, qui sont tenus d'en assurer la confidentialité ;
- communiquer ces renseignements à d'autres institutions financières ; et
- fournir des renseignements de crédit, des renseignements financiers et d'autres renseignements connexes à des agences d'évaluation du crédit qui pourraient les communiquer à d'autres.

Si notre prestataire de service est situé à l'extérieur du Canada, il est soumis aux lois du pays correspondant et peut communiquer vos renseignements en conformité avec celles-ci.

À votre demande, nous pouvons transmettre ces renseignements à d'autres personnes.

Nous pouvons aussi utiliser ces renseignements et les communiquer aux sociétés membres de RBC ; (i) pour gérer nos risques et nos activités, ainsi que ceux d'autres sociétés membres de RBC ; (ii) pour nous conformer aux demandes d'information valables vous concernant en provenance d'organismes de réglementation, d'agences gouvernementales, d'organismes publics ou d'autres entités habilitées à présenter de telles demandes, et (iii) pour faire connaître à d'autres sociétés membres de RBC vos choix en vertu de la section « Autres utilisations de vos renseignements personnels », dans le seul but de faire respecter vos choix.

***Si nous connaissons votre numéro d'assurance sociale, nous pouvons l'utiliser à des fins d'information fiscale si vous détenez un produit qui génère des revenus. Nous pouvons aussi le communiquer aux organismes gouvernementaux concernés, ainsi qu'à des agences d'évaluation du crédit dans le but de vérifier votre identité.***

### *Autres utilisations de vos renseignements personnels*

- Nous pouvons utiliser ces renseignements pour faire, auprès de vous, la promotion de nos produits et services, ainsi que de ceux de tiers choisis et susceptibles de vous intéresser. Nous pouvons communiquer avec vous par divers modes, y compris le téléphone, l'ordinateur ou le courrier, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies.
- Nous pouvons aussi, si la loi ne l'interdit pas, les communiquer à d'autres sociétés de RBC, en vue de vous recommander à elles ou de faire la promotion de produits et services pouvant vous intéresser. Nous et les sociétés membres de RBC pouvons communiquer avec vous par divers moyens, y compris le téléphone, l'ordinateur ou le courrier, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies. Vous convenez que, si un tel échange de renseignements se produit, ces sociétés peuvent nous informer des produits ou services fournis.
- Si vous faites aussi affaire avec des sociétés membres de RBC, nous pouvons, si la loi ne l'interdit pas, combiner ces renseignements à des renseignements que ces sociétés détiennent à votre sujet, afin de nous permettre, à nous ou à n'importe laquelle d'entre elles, de gérer votre relation avec les sociétés membres de RBC ainsi que nos affaires.

Vous comprenez que nous et chaque société membre de RBC sommes des entités distinctes, mais affiliées. On entend par « sociétés membres de RBC » nos sociétés affiliées qui offrent au grand public un ou plusieurs des services suivants : dépôts, prêts et autres services financiers personnels, services de cartes de crédit, de débit ou de paiement, services de fiducie et de garde des valeurs, services de valeurs mobilières et de courtage et services d'assurance.

**Vous pouvez nous demander de ne pas échanger ni utiliser ces renseignements personnels à n'importe laquelle de ces autres fins en communiquant avec nous de la manière indiquée ci-dessous. Dans ce cas, des services de crédit ou autres ne vous seront pas refusés pour cette seule raison. Nous respecterons vos choix et, tel que mentionné ci-dessus, nous pourrions les communiquer aux sociétés membres de RBC dans le seul but d'assurer le respect de vos choix relativement aux « Autres utilisations de vos renseignements personnels ».**

### *Votre droit d'accès à vos renseignements personnels*

Vous pouvez, à tout moment, avoir accès aux renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire corriger au besoin. Ce droit d'accès peut toutefois être restreint en vertu de la loi. Pour accéder à ces renseignements, pour nous poser des questions sur notre politique de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites dans le paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels », il vous suffit, à tout moment, de :

- **communiquer avec votre succursale ; ou**
- **composer, sans frais, le 1-800 ROYAL® 1-1 (1 800 769-2511)**

### *Nos politiques en matière de protection des renseignements personnels*

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques de protection des renseignements personnels en demandant un exemplaire de la publication « Prévention des fraudes financières et protection des renseignements personnels » en téléphonant au numéro sans frais indiqué ci-dessus ou en consultant notre site Web à l'adresse [www.rbc.com/rensperssecurite](http://www.rbc.com/rensperssecurite).

® / ™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.

‡ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.

\* Les utilisateurs autorisés doivent être des résidents canadiens et avoir au moins 14 ans.

± Les utilisateurs autorisés qui ont accès à la limite de crédit totale du titulaire principal/codemandeur doivent avoir l'âge de la majorité en vigueur dans leur province ou territoire de résidence.

§ À défaut d'attribuer des limites, la limite de crédit totale sera accessible.

∞ La limite mensuelle de crédit est la somme totale que l'utilisateur autorisé peut imputer au compte durant chaque période de relevé. La limite mensuelle d'avances de fonds est la somme totale des avances de fonds que peut effectuer un utilisateur autorisé durant chaque période de relevé dans un guichet automatique bancaire, une succursale bancaire, ou par l'entremise de Banque en direct RBC Banque Royale. La limite d'avances de fonds inclut les opérations assimilées à des opérations en espèces. À la fin de chaque période de relevé, le solde de l'utilisateur autorisé, au titre de la limite mensuelle de crédit et de la limite mensuelle d'avances de fonds, s'il en est, est rétabli à 0 \$. Les opérations sont autorisées ou refusées sur la base des renseignements accessibles à ce moment. Les opérations qui entraîneraient un dépassement de la limite de crédit ou d'avances de fonds sont généralement refusées ; toutefois, il peut arriver que des sommes puissent être imputées à un compte de carte de crédit au-delà de la limite de crédit ou d'avances de fonds. Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.rbcbanqueroyale.com/optioncf](http://www.rbcbanqueroyale.com/optioncf).